**Zeitschrift:** Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole

Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture

**Band:** 32 (1970)

Heft: 5

**Rubrik:** 43e rapport annuel de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs

agricoles (ASPT) : pour la période allant du 1er juillet 1968 au 30 juin

1969

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



# 43e Rapport annuel

de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs agricoles (ASPT)

pour la période allant du 1er juillet 1968 au 30 juin 1969

(Les chiffres entre parenthèses qui suivent immédiatement d'autres indications numériques représentent en général ceux de l'exercice précédent)

# 1. L'effectif suisse des tracteurs agricoles

Dans le dernier rapport d'activité, nous avons publié l'effectif détaillé des véhicules automobiles agricoles en service dans notre pays, énumération basée sur l'avant-dernier recensement fédéral des entreprises de septembre 1965. Comme on le sait, ce dénombrement a montré qu'il y avait à l'époque 70'745 matériels de traction à 4 roues, soit 61'649 tracteurs et 9'096 véhicules tous-terrains (jeeps, landrovers, etc.). Pour les années subséquentes, nous sommes comme toujours obligés de prendre en considération les estimations de M. Brugger, Dr, du Secrétariat des paysans suisses. Elles sont les suivantes en ce qui concerne les tracteurs à 4 roues:

Année	Effectif présumé	Mis en circulation depuis le mois de septembre de l'année précédente
1966	65'000 tracteurs en service	4'060 nouveaux tracteurs
1967	68'000 tracteurs en service	4'599 nouveaux tracteurs
1968	71'000 tracteurs en service	3'546 nouveaux tracteurs
1969	(d'octobre 1968 à janvier 1969)	1'071 nouveaux tracteurs

Les cinq premiers cantons où le plus grand nombre de tracteurs agricoles à 4 roues furent admis à la circulation au cours des dernières années sont, en ordre décroissant:

```
1966 Berne (856), Vaud (559), Fribourg (410), Lucerne (395), Argovie (392).
1967 Berne (902), Vaud (493), Zurich (484), Lucerne (431), Fribourg (378).
1968 Berne (893), Vaud (489), Zurich (465), Argovie (457), Fribourg (380).
```

Il est clair qu'une certaine proportion de machines ont été par ailleurs jetées au rancart. Le prochain recensement fédéral des entreprises montrera si le statisticien avait correctement évalué le nombre de ces vieux tracteurs hors d'usage.

### 2. L'effectif des membres de l'ASPT

Au cours de cet exercice, 579 nouveaux sociétaires ont adhéré à notre association, tandis que 255 sociétaires en sont sortis. L'augmentation nette

de l'effectif des membres de l'ASPT représente ainsi 324 unités. De nombreuses démissions proviennent d'une cessation d'activité.

Bien que l'époque où l'effectif s'accroissait régulièrement chaque année d'un millier de membres semble être également révolue pour notre organisation, on nous permettra d'attirer l'attention sur le fait que beaucoup de possesseurs de véhicules automobiles agricoles récemment mis en circulation, en particulier de chars automoteurs, ne font pas encore partie de l'ASPT. Nos Sections seront donc obligées de prendre contact avec les propriétaires de ces véhicules des genres les plus divers pour arriver à ce qu'ils se joignent à nous.

Tableau 1

Effectif des membres de chaque section et effectif total

Section	30.6.1961	30, 6, 1965	30, 6, 1966	30. 6. 1967	30. 6, 1968	30, 6, 1969	Variations
							l'an dernier
Argovie	3'036	3'045	3'051	3'328	3'299	3'275	<b>—</b> 24
Deux-Bâles	797	806	810	837	850	874	+ 24
Berne	5'467	6'032	6'119	6'504	6'811	7'235	+ 424
Membres directs	1	1	1	1	1	0	— 1
Fribourg	2'485	3'292	3'297	3'315	3'364	3'371	+ 7
Liechtenstein	304	311	311	313	309	304	— 5
Genève	563	563	479	476	473	437	— 36
Grisons	52	56	60	60	62	58	_ 4
Jura Bernois	410	399	397	414	412	425	+ 13
Lucerne	2'032	2'048	2'030	2'084	2'088	2'092	+ 4
Neuchâtel	590	618	611	627	659	669	+ 10
Nidwald	111	118	124	128	126	128	+ 2
Obwald	172	179	179	177	178	175	— 3
Saint-Gall	2'439	2'452	2'509	2'560	2'612	2'603	— 9
Schaffhouse	1'002	1'007	985	975	967	943	<b>—</b> 24
Schwytz	398	401	400	405	405	402	— 3
Soleure	1'035	1'051	1'059	1'039	1:017	1'011	— 6
Tessin	239	234	246	242	237	229	— 8
Thurgovie	3'237	3'439	3'377	3'349	3'353	3'225	<b>— 128</b>
Valais	270	239	277	277	252	248	_ 4
Vaud	3'686	3'686	3'657	3'673	3'700	3'726	+ 26
Zurich	5'822	5'821	5'834	5'871	5'724	5'780	+ 56
Zoug	392	409	440	466	486	499	+ 13
Total	34'540	36'207	36'253	37'121	37'385	37'709	+ 324

Le Tableau 1 montre quelles ont été les variations de l'effectif des sociétaires dans les différentes Sections durant cet exercice.

Nous remercions vivement tous ceux qui, d'une façon ou d'une autre, ont contribué à recruter des membres. Nous leur demandons aussi de bien vou-loir persévérer également dans cette bonne voie au cours de la prochaine année administrative.

# 3. Les organes de l'ASPT

# Assemblée des Délégués

La 42e Assemblée des Délégués a siégé à Schaan (Liechtenstein), à l'hôtel Linde, le 31 août 1968. Le procès-verbal de la dernière séance, de même que le rapport d'activité et les comptes de l'exercice 1967/68, furent approuvés par les Délégués. Le décompte relatif aux frais occasionnés par l'extension du Centre de cours I de Riniken près de Brougg (isolation de la deuxième remise à machines, installation du chauffage central dans cette dernière, mise en place d'une toiture au-dessus de la place de lavage), extension devenue nécessaire et autorisée par les organes compétents, se trouvait à disposition. Le devis pour les travaux envisagés s'élevait à Fr. 58'800.— mais put être réduit à Fr. 44'550.— en chiffre rond. Les Délégués approuvèrent également le programme d'activité et le budget pour l'exercice 1968/69. Par ailleurs, les nominations prévues par les statuts ont donné les résultats indiqués dans l'annexe. En fin de séance, les Délégués approuvèrent encore l'affiliation de l'Association centrale à la Conférence nationale pour les questions de circulation routière.

#### Comité central

De son côté, le Comité central s'est réuni le 30 août 1968 pour sa 80e séance. Il s'agissait avant tout de préparer la 42e Assemblée des Délégués puis de procéder aux nominations statutaires (Vice-président, Comité directeur, Commissions techniques I à III, Gérant). A ce sujet, voir également les noms publiés dans l'annexe.

#### Comité directeur

Le Comité directeur siégea trois fois durant cet exercice. Les affaires devant être discutées au cours des séances du Comité central et de l'Assemblée des Délégués furent préparées lors de la réunion du mois d'août. Les points de l'ordre du jour de la réunion du mois de novembre étaient notamment les suivants: Notre périodique «LE TRACTEUR et la machine agricole» / Questions concernant le personnel / Les cours techniques / Intensification de la prévention des accidents.

La réunion du mois de mai fut principalement consacrée à l'examen et à la discussion des questions que voici: Cotisations versées à des organisations auxquelles L'ASPT est affiliée / Révision partielle des statuts / Liste et calendrier des cours techniques prévus pour 1969/70 aux Centres de cours de Riniken et de Grange-Verney. (A suivre)